



LE REGLEMENT

ARTICLE 1 :

L'Athlétic Club Excelsior de **ARUE** organise le **Samedi 24 AOÛT 2019** avec le partenariat de la Société **VAIMATO**, le concours de la Municipalité de **Arue** et sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, une course à pied de 6,240 kms intitulée « **FOULEES VAIMATO DE ARUE** », faisant partie de la liste des épreuves inscrites au « **Top Ten** »

ARTICLE 2 :

La course dont le départ sera donné à 17h00 est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés, pour les catégories cadets, juniors, seniors, masters et Handisports (Femmes et Hommes). **Aucun enfant en dessous de la catégorie Cadets ne sera autorisé à courir.**

Rappel des catégories :

Cadets: nés en 2002/2003, **Juniors:** nés en 2000/2001, **Espoirs** nés de 1997 à 1999,

Seniors: 1980/1996

Masters (1 à 4): 1979 et avant ; à partir de 40 ans le jour de l'épreuve. Changement de catégorie tous les 10 ans.

ARTICLE 3 : CLASSEMENTS ET PODIUMS

Classement individuel :

Les 3 premiers de chaque catégorie citée dans l'article 2 ainsi que les 3 premiers masters 1, 2, 3 et 4 seront récompensés (médailles)

Classement par équipe :

Un classement par équipe viendra récompenser la première équipe **Uniforme**, la première équipe **Entreprise** ainsi que la première équipe **Club** affiliée à la F.A.P.F.

Ce classement sera calculé sur les 5 premiers de chaque équipe. Seules les équipes comptant au moins 5 participants seront prises en compte.

Classement Handisport : Les 3 premiers Handisports seront également médaillés.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS ET FRAIS D'INSCRIPTIONS.

Les inscriptions se feront au Magasin **INTER SPORT** (Fare Ute rond-point de la base marine), du mercredi 14 août au vendredi 23 août 2017 à 17H00 moyennant une participation de **1000CFP** pour les moins de 21 ans, de **1500 CFP** pour les licenciés de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) /FAPF (Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française), et **2000CFP**, pour les non licenciés.

Une majoration de 1000F sera appliquée pour les dernières inscriptions faites sur place le samedi 24 août à la Mairie 2H00 avant le départ. Les inscriptions seront closes définitivement **45mn** avant le départ de l'épreuve. Les règlements peuvent se faire par espèces ou par chèque à l'ordre de l'ACE ARUE.

ARTICLE 5 : CERTIFICAT MEDICAL.

Pour les non licenciés à la FFA, à la FAPF ou à la FTT (Fédération Tahitienne de Triathlon), un certificat médical de **non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, ou de l'athlétisme ou de la course à pied, y compris en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course sera exigé lors de l'inscription et annexée à la fiche d'inscription. Ce document sera conservé une année par l'organisation.

ARTICLE 6 : Maillot « finisher » et obligation vis-à-vis des partenaires

Chaque arrivant aura droit à un **maillot finisher** qui lui sera remis en échange du dossard. Les participants récompensés devront obligatoirement porter le T shirt « finisher » lors de la remise des médailles ou récompenses sous peine de disqualification.



ARTICLE 7 : DOSSARDS.

Les dossards munis d'une puce électronique pourront être récupérés à partir de 15H00 à la mairie de Arue, le jour de l'épreuve. Ce dossard devra être porté de manière lisible devant sur le short ou sur le maillot et devra être remis à l'arrivée.

Toute personne n'ayant pas son dossard à l'arrivée, ne sera pas classée.

ARTICLE 8 : ASSURANCES ET SECURITE.

- ▣ Une assurance globale de type RC sera prise par l'organisation pour couvrir la course.
- ▣ La couverture médicale sera assurée pendant et après la course par une association de secouristes.
- ▣ Les participants devront respecter les consignes de sécurité émanant de l'organisateur en matière de sécurité. Ils devront notamment courir sur le côté droit de la partie de la chaussée réservée aux participants (voie côté montagne sur la route de ceinture) ou sur la droite (route vers lotissement Bonno) sans couper les virages.
- ▣ Aucun vélo ou véhicule motorisé à l'exception de ceux des officiels, aucun coureur ne possédant de dossard ne devra accompagner les coureurs.
- ▣ Aucune poussette ou enfant en bas âge ne sera toléré sur le parcours.
- ▣ Le non-respect de ces consignes entraînera la disqualification immédiate de l'athlète par tout officiel ayant constaté le manquement par retrait du dossard et par conséquent la non-remise du T shirt « finisher ».

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENTS.

Des postes de ravitaillement en eau seront disponibles au départ, à mi-parcours (avant le demi-tour), sur le retour et à l'arrivée.

ARTICLE 10 : PARCOURS.

Le départ sera donné à la Mairie de ARUE à 17h. Les coureurs partiront en direction du rond-point situé devant le Camp militaire où ils emprunteront la route qui mène au quartier BONNO pour y effectuer un demi-tour (pointage des coureurs) et revenir à la Mairie pour l'arrivée. Un plan du parcours sera affiché au secrétariat de la course (fare potee).

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

Tout athlète participant autorise l'ACE Arue et ses sponsors à utiliser ses nom et image dans les supports de communication.

ARTICLE 12 : Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge Arbitre de la course.

ARTICLE 13 : RECLAMATION

Toute réclamation devra être adressée au directeur de la réunion 5mn après la proclamation des résultats moyennant